



Centre Hospitalier
de Tourcoing

Extrait du registre des décisions

Décision n°D2023/3883

VENTE - PARCELLES 000 BC 54 ; 000 BC 85 ; 000 BC 87 ; 000 BC 92 ; RESIDENCE LES FOUGÈRES - 62B RUE DES RAVENNES - BONDUES

Vu la décision du Centre National de Gestion en date du 12 décembre 2017 relative à la nomination de Monsieur Vincent KAUFFMANN en tant que Directeur du CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu les articles L6143-1, L6143-4 et L6143-7 9° du Code de la Santé publique ;

Vu l'article R6143-38 du Code de Santé Publique ;

Vu l'article R421-5 du Code de Justice administrative relatif aux délais de recours ;

Vu l'article L2111-1, L2141-1, L3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la prestation d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage initiée par le Centre Hospitalier de Tourcoing ;

Vu l'avis favorable du Directoire en date du 08/02/2022 ;

Vu l'avis favorable du Conseil de surveillance en date du 16/02/2022 ;

Vu la décision de désaffectation en date du 17/08/2022 ;

Vu la décision de déclassement en date du 19/10/2023 ;

Le Directeur du Centre Hospitalier de Tourcoing

DECIDE

- de la vente du bien, sis 62B rue des Ravennes à Bondues, cadastré 000 BC 54 ; 000 BC 85 ; 000 BC 87 ; 000 BC 92, moyennant le prix de SEIZE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (16.500.000,00 euros)

Conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du Code de la Santé Publique, il sera procédé à la publication de la présente décision sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la Préfecture.

La présente décision peut être contestée par voie de recours contentieux, exercé auprès du tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr et ce dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Tourcoing, le 19 octobre 2023

Le Directeur,

V. KAUFFMANN